

Début de chantier

Travaux de réfection de talus routier sur la RP4, Sur la commune de Thio



Ces travaux, d'une durée de 4 mois et entrepris à 3 endroits sur la RP4 sur la commune de Thio, s'inscrivent dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) des infrastructures routières de la province Sud. L'objectif : reconstituer des talus ayant été endommagés par des intempéries, dont la stabilité met en péril la structure de la route et, par conséquent, la sécurité routière.

Les talus concernés par ces travaux sont situés au niveau des PR17, 22 et 25 de la route provinciale n°4 (RP4) entre Boulouparis et Thio. Cette portion de la route fait en effet l'objet, suite aux intempéries, d'affaissement de terrains réguliers. Ceux-ci entraînent l'apparition de désordres au droit de l'accotement et au niveau de la chaussée.



En amont de ces travaux nécessaires, un diagnostic géotechnique a été réalisé en 2016 sur l'ensemble des talus de la RP4, soit sur un linéaire d'environ 30 kilomètres, afin de bénéficier d'une analyse de risques complète.

Co-financés par l'Etat dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2016, pour un montant total de 180 millions de francs (50% Etat, 50% province Sud), ces travaux représentent la 3^e tranche de cette opération de sécurisation d'envergure, après les confortements de talus du PR 38 et de la Brèche.

Nature des travaux :

- Réalisation de terrassements en remblai sur les talus situés en aval de la route provinciale ;
- Amélioration de l'assainissement en amont, par la réalisation de caniveaux bétonnés ;
- Reprise de canalisations en traversée de chaussée.

Montant des travaux :

27 millions de francs.

Durée des travaux :

Environ 4 mois, soit de début avril à fin juillet 2019.

Conditions de circulation :

- Les travaux sont réalisés de jour.
- La circulation sera maintenue tout au long de la durée du chantier, et gérée par alternat.

Pour plus de renseignements
Ludvina Hmeun, directrice du service Communication de la province Sud,
au 20 31 07.

